

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUE, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, LUNDI, 24 DECEMBRE 1849.

No. 29.

CONCILE DE VIENNE.

(Voir les Nos. 17, 25 et 27.)

Suite et fin.

Aucune puissance de la terre, ni de l'enfer ne peut ravir à l'homme la liberté de servir Dieu et d'être éternellement heureux; aucune puissance de la terre ni de l'enfer n'a la faculté de prescrire la cessation d'une loi de nécessité à la volonté de l'homme, sur qui repose un reflet de la puissance créatrice de l'Éternel. Mais l'homme, à qui il est ordonné de prouver sa fidélité envers Dieu dans ce monde de sens, de désir, à bon droit, pouvoir se servir de tous les moyens matériels pour opérer le bien sans empêchement. La liberté de travailler matériellement à la gloire de Dieu et au vrai salut des hommes est un bien grand et inappréciable; et en tant que les formes de la constitution civile peuvent protéger cette liberté, et même en agrandissant le cercle, ils sont une chose précieuse vers laquelle le chrétien regarde avec un ardent désir, et à laquelle il tend par toutes les voies approuvées de Dieu. Mais d'une bien autre nature est la liberté qu'annoncent les prédateurs du désordre. Ils veulent satisfaire sans empêchement tous les mauvais desirs de leur cœur, et renverser la barrière que la loi oppose au crime. A la vérité, ils se gardent bien de laisser échapper légèrement leur dernier mot. Ils ont l'adresse de l'envelopper comme d'un voile éblouissant, de phrases remplies de droits, de devoirs et de fidélité humaine; mais leurs yeux tournent là où leur bouche est discrète. Ils font appel à l'empêchement aveugle des plus mauvais passions. Pour gagner des adhérents, ils excitent avec un art infernal tous les desirs coupables propres à stimuler le cœur humain. Leurs tentatives auprès des habitants de la campagne, leurs séductions auprès des ouvriers, qui n'ont que trop rêvé, sont choses notoirement connues. Si vous voulez apprendre à connaître, par un seul exemple, cette liberté qui s'élève contre l'autel et le trône, jetez un regard sur les moyens que leurs émissaires ont mis en œuvre pour séduire la jeunesse inexpérimentée. L'adolescent, le jeune garçon peut dissiper à son gré les années irréparables qui lui sont accordées pour se préparer à entrer dans le monde; c'est lui disent-ils, son droit sacré. Ils lui montrent en perspective qu'il gouvernera des nations à un âge où la loi lui refuse la faculté de disposer d'aucune somme d'argent, et pour achever d'en faire leur esclave, ils le précipitent dans la naissance de plaisirs les plus honteux. La (l'université) de cette capitale a été témoin de quelle manière fut célébré le règne de la liberté; mais l'autel n'était pas le seul théâtre de ces scènes dégoûtantes. Lorsque sur les barricades le triomphe du boulevardement paraissait décidé, les êtres les plus dégradés de la fange de la société osèrent se montrer devant l'œil chaste du soleil. On déposait toute honte qui, ordinairement, oblige les hommes les plus corrompus à chercher l'obscurité pour les actes qui profanent le temple du Saint-Esprit. L'impudencé effaçait la dernière trace de la dignité de l'homme, et le héros de la liberté fut marqué du sceau de la brute.

Mais cette liberté n'est pas seulement une abomination devant Dieu et un avilissement

de son image, elle est aussi un mensonge. Si tous les hommes mettaient en pièces les barrières du droit et du devoir, et se précipitaient avec une avidité fébrile sur les jouissances de la vie, le genre humain disparaîtrait bientôt de la face de la terre. Ce désastreux train de la vie devient-il le privilège d'un parti, le reste du genre humain tombera sous des chaînes d'esclavage dont le poids l'accablent plus que le joug du despote le plus tyrannique qui jamais ait commandé à des foules réduites au silence par la peur.

La nationalité n'a pas moins de droit à notre respect que la vraie liberté. Mais ainsi que de celle-ci abusent de celle-là ceux qui, comme les vagues furieuses de la mer, jettent l'écumé de leur propre ignominie [Jud. xiii, 16] et ce qu'ils n'osent peut-être pas encore déclarer à haute voix, ils le font connaître en soulevant la discorde et la haine entre les classes diverses, en excitant l'émeute, en allumant la guerre civile. Notre sympathie appartient à la famille dont nous faisons partie, à la race d'où nous sommes sortis. Mais, quand la racine est sainte, les branches le sont aussi [Rom. xi, 16] et quand les rameaux portent des fruits de perdition, ils ne proviennent certainement pas d'une racine innocente. Saint Paul commémore toute la puissance des sentiments qui nous attachent à notre propre nation. "J'eusse désiré devenir moi-même apatride, et éloigné de Jésus-Christ, en place de mes frères, qui sont mes proches selon la chair." (Rom. xi, 3). Nonobstant cela, saint Paul prêchait avec un zèle ardent la parole de la vie aux Syriens et aux diverses races de l'Asie-Mineure, aux Macédoniens et aux Romains, et il est cité par nous avec gratitude comme l'Apôtre des nations. Un lien plus étroit nous attache plus à nos proches parents qu'au reste de ceux qui ont avec nous communauté de race et de langue. Toutefois, ne serait-ce pas folie et iniquité si quel qu'un regardait comme son droit sacré, imprescriptible, de déposséder et d'opprimer tant qu'il lui en vient dans l'esprit pour procurer l'avantage de ses frères et sœurs, de ses oncles et de ses tantes? La langue a été donnée de Dieu pour unir les hommes, non pour les désunir. Nous tous, sommes enfants du même Père céleste, et rachetés par le même Jésus-Christ; tous, nous sommes citoyens du même État sur la terre, et espérons d'appartenir un jour au même royaume impérissable. La nationalité, dans le sens qui continue à trouver des prédicateurs fanatiques, est une idole qui exige qu'on lui offre en holocauste nos devoirs; et par dessus encore notre bonheur terrestre; toute âme chrétienne la repoussera avec horreur.

Lorsque le crime et l'infirmité abondaient dans le royaume de Juda et que s'annonçait sur la tête de Dieu le nuage du châtiment divin, le Seigneur apparut au prophète Isaïe dans une vision mystérieuse, et il retint une voix disant: Qui encerrai-je, et qui ira de notre part? et Isaïe dit: Me voici, envoie-moi (Is. vi, 8). Si nous n'avons pas la confiance du prophète si nous n'osons pas nous offrir au Seigneur pour une mission aussi difficile, c'est du moins un devoir sacré pour nous de persévérer avec une fidélité inébranlable dans le poste que le Seigneur nous a assigné. Nous sommes constitués les gardiens de la foi et des mœurs dans un moment solennel et décisif. Les insensés dont le cri de

guerre est: abolition de la religion et renversement de l'État, n'auront, à la vérité, jamais à se réjouir d'un triomphe complet; car jamais ils ne réussiront à effacer du front de l'humanité le sceau de sa ressemblance avec Dieu. Cependant, si la force réunie du christianisme ne vient pas s'opposer à leurs entreprises, ils pourront encore attirer des hommes sans nombre dans la voie large qui mène à la perdition (Math. vii, 13), et allumer une flamme dont l'avidité voracité ne s'éteindra que sur les derniers débris de la civilisation européenne. L'Apôtre des nations vous adresse, aussi bien qu'à nous-mêmes, cette exhortation: "Ceux qui s'exercent à la lutte gardent la tempérance en toutes choses; et cependant ce n'est que pour gagner une couronne corruptible, au lieu que nous en attendons une incorruptible!" (1 Cor., ix, 25.) Regardez tout ce que met en œuvre le parti qui, dans son environnement, lance des brandons incendiaires vers l'autel, le trône et le foyer domestique! Avec quelle ardeur ne cherche-t-il pas à envelopper les villes et les campagnes dans un filet tressé par la ruse; quelle infatigable activité ne déploie-t-il pas quand il veut séduire les esprits faibles et égarés par les hommes simples; combien peu l'étaient les fatigues et les dangers pour recruter des complices à ses projets criminels! Faut-il que nous, à qui le Fils de Dieu a confié le salut des âmes par ses rachetés, nous, que l'autour de la grâce a introduits dans le sanctuaire de son temple et revêtus de la puissance du sacerdoce, fuit-il que nous ne déployions pas la même activité, la même résolution, pour aplaquer les voix de la vérité, pour dissiper l'erreur, pour sauver les âmes?

En tout temps s'adresse aux serviteurs de l'autel l'exhortation "d'être irrépréhensibles comme il sied aux dispensateurs et économiseurs de Dieu." (Tit. i, 7). La pureté de la vie, que recommande la loi de sainteté à tous ceux qui la reconnaissent, et en outre pour le prêtre un devoir d'état. Par chaque exemple du ciel qu'il donnerait, il étoufferait la semence de la vie qui répand sa parole; par chaque déviation du sentier des justes il égarerait ceux qu'il est chargé de conduire au Christ, et les entraînerait dans le désert aride des voluptés terrestres. Mais, dans les circonstances actuelles, si nous ne nous soulevons pas des appétits profanes, hors d'état de combattre dans la force du Seigneur les flots menaçants de la ruine universelle. Que celui qui est institué pour reprendre les pécheurs, pour présenter aux yeux des imparfaits le miroir de la perfection, ne s'attende à aucune indulgence, si la robe nuptiale lui manque à lui-même. Faites attention qu'un parti qui s'est donné la tâche de détruire votre influence sur les cœurs des hommes observe chacun de vos pas avec des yeux d'Argus. Il met en pratique contre mesure ce dont il accuse fausement un ordre célèbre; il emploie les moyens les plus indignes pour arriver à ses fins; et le mensonge et la calomnie appartiennent à ses armes de prédilection. Arrive-t-il qu'un héros de l'évangile, un messager des miséricordes de Dieu tombe dans la poussière du péché et approche ses lèvres du calice des plaisirs coupables, aussitôt ces hommes de progrès célèbrent un jour de triomphe et divulguent ce déplorable événement avec une activité qui ne connaît point de relâche.

Mais il ne suffit pas que nous nous montrions irrépréhensibles, si ce n'est que notre calvaire ne nous rive de mal qu'il puisse (sans une évidente calomnie) dire de nous. (Tit. 2, 8.)

"Le zèle de votre maison me dévore," dit David. (Ps. 68, 10.) Nous devons opposer à la flamme grossière des passions l'éclat pur de la vie spirituelle; nous devons marcher avec la force du zèle qui s'anime du souffle de l'Esprit-Saint, contre les puissances de la perdition qui cherchent à dépouiller de leur diadème les enfants de la Rédemption.

Regardez l'âge tendre, ces boutons printaniers de l'humanité. Il attend, dans la paix de l'innocence et de l'absence de ses flatteurs du pressentiment, le moment où il lui sera permis de se développer au fleur dans le jardin du Seigneur. Faut-il que les anges gardiens de la foi et des mœurs soient chassés d'auprès de lui, et que la tentation assiege en paroles et en exemples son intelligence qui commence à poindre? Regardez ces millions de campagnards qui portent encore leur Dieu dans leur cœur et secouent leur tête avec étonnement lorsque des bruits incomplets des nouveaux changements politiques pénètrent jusqu'à eux! Faut-il qu'ils soient exposés aux artifices de la séduction dont nous avons vu les effets l'être passé? Faut-il qu'on leur persuade subtilement de "donner leur héritage de l'éternité pour un misérable plat de lentilles" (Gen. xxx, 30, etc.), et que bientôt après on incendie leurs cabanes et les pousse eux-mêmes sur le champ de bataille, pour y verser leur sang à la plus grande gloire et à l'avantage de la révolution? Regardez ces hommes égarés qui offrent à pleines mains l'encens aux idoles du jour: car ils sont plus dignes de notre pitié que de notre aversion. On peut leur appliquer ce que dit le Seigneur: "Ils m'ont abandonné, moi qui suis une source d'eau vive, et ils se sont creusé des citernes crevassées qui ne peuvent retenir l'eau." (Jér. ii, 13.) Mais maintenant une souffrante les dévore, et ils ne trouvent point à s'arrêter. Des fantômes sans nombre folâtraient autour d'eux, leur promettant des rafraîchissements et la plénitude de la félicité; mais ils les jettent cruellement et se résolvant en vapeurs légères et volatiles, pour satisfaire leur besoin pressant, ces malheureux étendent les mains vers eux. Messagers de la vérité, prêtres de l'Agneau sans tache! le Seigneur, votre sauveur, vous montre les plaines qu'il a reçues pour vous et pour vos frères, et il dit: "Sauvez les âmes pour lesquelles je suis mort! et elles seront sauvées dès que s'élèvera de nouveau avec vous la flamme que votre maître ordonne d'allumer." [Luc. xii, 49.]

C'est pourquoi, publier la loi de l'amour, pleine de la puissance de l'amour qui, animant l'Apôtre, lui fit dire: "Qui nous séparera de l'amour de Jésus-Christ? sera-ce l'affliction, ou les déceptions, ou la faim, ou la nudité, ou les périls, ou la persécution, ou le fer? Mais parmi tous ces maux, nous demeurerons victorieux par celui qui nous a aimés." [Rom. viii, 35 et 37.] Prenez courageusement les doctrines de la séduction de l'ombre de l'égoïsme où elles se cachent et exposez-les à la lumière de la vérité qui rayonne du haut de la croix. Elle est grande la grâce qui vous est conférée par la consécration sacerdotale! Révéillez-la, ranimez-la par la confiance en Dieu et la prière, et vous enseignerez comme des hommes qui ont la puissance en partage, car celui qui seul est puissant vous assiste. Qui est comme Dieu! Il fait un signe de sa

main, et ils s'évanouissent comme la fumée. [Ps. xxxvi, 20.]

O Seigneur des armées, dont le trône s'élève au-dessus des chérubins, abaissez un regard de pitié sur ces pays à qui vous avez donné la lumière et la grâce en Jésus-Christ, votre fils unique! Ne nous rejetez pas de votre face et ne nous retirez pas votre Esprit-Saint. Envoyez les anges de la charité et de l'humilité aux hommes égarés, afin que, se réveillant comme du songe d'un rêveur, ils jettent loin d'eux le fardeau des désirs déréglés qui les courbe vers la terre et qu'ils lèvent leurs yeux vers le ciel, pour lequel vous les avez créés. Alors descendra aussi vers nous un souffle de votre paix, et, tous réunis autour de votre saint autel, nous vous louerons avec foi et espérance jusqu'à ce que nous entrions dans la terre bénie de la vision. Amen.

(Suivent les signatures de 7 Archevêques et de 31 Evêques.)

Les Catholiques de Hollande.

Un écrivain distingué de Hollande vient de publier un ouvrage intitulé, "Mémoire sur la situation des Catholiques dans les Pays-Bas." Cet ouvrage, dit le *Tablet*, donne des détails sur la position des Catholiques dans ce pays qui sont extrêmement intéressants, ne fut-ce que par leur nouveauté; car si l'on excepte la Suède, il n'y a pas de pays en Europe dont on commisse si peu la condition intérieure. Nous croyons donc faire plaisir à nos lecteurs en les entretenant un moment de l'état de leurs frères de Hollande. Leur nombre s'élève actuellement à peu près de 1,200,000; c'est-à-dire les deux cinquièmes de la population entière du pays. Leur foi, et leur constance leur donnent droit à nos sympathies, car ils ne sont parvenus à ce nombre qu'en passant par une longue persécution qui n'a presque pas eu de relâche. Pendant longtemps, ils ont été écrasés et foulés aux pieds comme les Catholiques d'Irlande. La persécution ouverte commença par le décret de Guillaume le Silencieux en 1581, frappant les Catholiques d'impôts, d'amendes, et de peines dans le genre des lois pénales inventées jadis en Angleterre par la Reine Elizabeth.

Des peribelles encore vivantes en Hollande, se rappellent le temps où les Catholiques étaient obligés, le dimanche en sortant dans les rues, de tenir à la main une bible ou un psautier, pour se protéger contre les insultes de la populace. Il leur fallait même déguiser leurs chapelles en y mettant des enseignes d'ambiges, telles que celles-ci: "L'Enfer, le Diable, le Parquet, etc." La révolution de 1793 qui travaillait à étouffer l'Eglise en France dans son sang, la délivrait à son insu en Hollande.

Mais la raison politique l'emportant sur la haine, un décret fut porté en 1798 accordant la liberté de conscience. Mais ce décret ne fut jamais mis franchement à exécution, sauf pendant la courte période du règne de celui que les Hollandais appellent encore, "le bon Roi Louis Napoléon." En 1827, un concordat reconnaissant une Hiérarchie Catholique fut signé, puis contesté et mis de côté pendant treize ans, jusqu'à ce qu'en 1840, Mgr. Capaccini eût obtenu ce qu'on pouvait faire était de consentir à ce que l'exécution en fut ajournée.

Pendant ce temps, le gouvernement fidèle à l'insinuant protestant accordait sa protection et ses faveurs au schisme Janséniste, qui a trois Evêques, ceux d'Utrecht, de Harlow, et de Deventer.

Les premiers pentes du grand Som s'élevaient quelques pâturages, où des troupeaux de la province viennent passer l'été. Nous vîmes la dent à trois mille montons sous la garde de trois énorèmes chiens dits de St. Bernard. En rentrant à la Chartreuse nous y vîmes un détachement de soldats du génie, cantonnés à Grenoble. Ces militaires étaient montés dans la matinée sous le commandement d'un chef de bataillon, et stationnaient dans la grande cour. Frère Jean Marie causait avec les chefs, et son costume pittoresque tranchait d'une manière singulière avec l'uniforme.

Il s'agissait maintenant pour nous de descendre à Grenoble. Plusieurs réduits par la beauté des sites qu'on rencontre sur la route du Suppey, voulaient qu'on la suivit encore; la majorité décida qu'il valait mieux passer par le St. Laurent du pont, et l'on verra tout à l'heure que cette division ne fut pas de

FEUILLETON.

Un Pèlerinage à la grande Chartreuse.

Suite et fin.

Mais à quoi servent ces célibataires à la société? Vous êtes bien sévère, Monsieur; et il y a en France trois à quatre cent mille célibataires, contre lesquels la philosophie ne s'élève jamais, malgré tous les services bons ou mauvais qu'ils rendent à la morale; et l'on aime mieux s'attaquer à 30 ou 40 pauvres religieux qui n'ont justice fait que du bien. Il n'y a aucune iniquité dans cette appréciation, et les pauvres en particulier ne seraient pas de votre avis. Le Carcassonnais allait s'emporter. Nous arrêta mes la discussion. Dix heures sonnaient. C'est l'heure où les religieux se rendent à l'office. Nous nous dirigeâmes du côté de la chapelle. Les flambeaux jetaient une clarté pâle sur les murs, autour de nous et dans le sanctuaire. Une porte s'ouvrit, et toute une légion de blancs fantômes défila dans le chœur; les mains croisées sur la poitrine et le capuchon rabattu. En passant devant l'autel, ils s'inclinaient profondément, comme si tout leur respect pour la divinité eût pu s'exhaler dans leur prosternation. Arrivés de chaque côté du chœur, ils se rangèrent en file le long des stalles. Puis un son se fit entendre, pareil à celui d'une main qui frappe sur des bois, et tous tombèrent à genoux, comme par un mou-

vement mécanique. De la place où nous étions on n'apprenait qu'une raie blanche le long du mur, c'était la ligne des têtes inclinées. Pas un souille, pas un soupir, pas un mouvement. Un nouveau signal se fit entendre. Les chartreux se retirèrent, attirèrent le capuchon sur leurs épaules, et ils ont chant s'éleva. Ce n'était pas l'hymne grégorien, ou la majestueuse harmonie des chants de la liturgie lyonnaise; c'était une mélodie douce, triste et un peu trépidante, telle qu'on peut la rêver à l'heure de minuit, sous des voûtes sombres, et sortant avec une espèce d'effort de ces poitrines macérées par le jeûne.

La lumière pâle des flambeaux ne nous permettait pas de distinguer les chartreux. Nous revîmes le matin, à dix heures, défilant devant la grande messe. Il y avait là des hommes jeunes, et des vieillards à tête blanche comme leur capuchon; quelques uns étaient de haute taille, et avaient dans la démarche quelque chose de fier jusque dans leur humilité. Frère Jean Marie nous raconta que parmi les jeunes, plusieurs avaient été soldats, d'autres étaient des Espagnols chassés de leur pays par les tempêtes politiques, les autres avaient appartenu à des classes diverses de notre société. L'un, le plus petit de tous, est le frère d'un brillant avocat de notre barreau.

Après la grande messe elle déjeuner, nous commençâmes la visite générale de la Chartreuse. Les bâtiments sont adossés d'un côté à une montagne très-élevée, qu'on nomme le grand Som; de l'autre côté ils s'inclinent dans la direction du ruisseau qui indique le pont de

la vallée et marque la route du monde. La façade est majestueuse, dominée au centre par un clocheton, et se développe sur une grande cour carrée au centre de laquelle est un large bassin. Au milieu de la façade, et au rez-de-chaussée, on s'enfoncé dans une longue et large galerie de 200 pieds à peu près, au bout de laquelle se trouve l'appartement du père général.

A droite et à gauche de la galerie, en entrant, se trouvent les salles des voyageurs, un peu plus loin la chapelle, la bibliothèque et la cuisine. Aux deux extrémités de ce grand bâtiment s'ouvrent parallèlement deux immenses corridors de 640 pieds de long (double longueur de l'Eglise St. Jean de Lyon); ces corridors, à proprement parler, constituent le cloître. Les cellules des religieux sont échelonnées régulièrement dans cette immense profondeur. Entre les deux corridors, reliés entre eux par deux petites galeries, se trouve le cimetière que chaque chartreux aperçoit en sortant de sa cellule. Des croix de bois marquent la place où ses ossements reposent en attendant la résurrection. Quelques plantes mécaniques poussent autour des croix, qu'elles entrent. Frère Jean Marie regardait le cimetière avec ce sourire qui ne le quitte pas, et semblait par avance y marquer sa place.

A la porte des cellules se trouve une inscription gravée en latin ou français, condensée dans sa brièveté toute l'énergie du sacrifice et de l'espérance. Chaque cellule se compose de deux petites chambres; dans la première se trouve la provision de bois pour l'hiver, et

un tour avec lequel les religieux fabriquent des boîtes et autres menus objets de quincaillerie. Dans la seconde, il y a une petite table pour écrire, deux ou trois rayons en forme de bibliothèque, un lit de planches et un prie-dieu. Le mur est tapissé d'images pieuses. La fenêtre prend jour sur un petit jardin, d'où l'on aperçoit un morceau carré des cieux, et quelquefois le soleil.

La visite des bâtiments terminée, nous revînmes dans la première cour et sortîmes par la grande porte en face de laquelle s'étend une pelouse plantée d'arbres. Après cette pelouse recommença la forêt dont les profondeurs s'étendent aussi loin que l'œil peut suivre la hauteur des montagnes. Les bruyellards du matin étaient dissipés le soleil perçait ça et là d'un rayon la voûte de feuillage, et faisait étinceler les gouttes de rosée comme des perles en fusion. En remontant la gorge, on arrive au bout d'une demi-heure à son extrémité où les montagnes arrondissent leurs bras en fermant le passage. Là, à la naissance du torrent, et sur un tertre de quelques pieds carrés, se trouve la chapelle de St. Bruno, bâtie à l'endroit même où ce saint avait bâti sa cellule. En redescendant vers la chartreuse, on rencontre à gauche une fissure de rocher par laquelle passe un petit sentier qui s'élève ensuite et conduit, après 3 heures de marche, au sommet du grand Som, la plus haute cime des environs. Rien de beau comme la vue dont on y jouit lorsque le temps est pur. En face, du côté de la France, et à des profondeurs immenses, se développent les plaines du Dauphiné, dont le Rhône arde

ter ; tandis que l'Eglise Catholique est gouvernée par les Vicaires Apostoliques de Bréda, Bousle-Duc, et Limbourg. C'est de la main d'un de ces Prélats, le baron Van Myekerslooth, Evêque in partibus, que presque toute la génération présente des fidèles de Hollande a reçu le sacrement de confirmation. Quand le décret de 1798, accordant la liberté de conscience, fut passé, il se forma aussitôt un parti puissant, favorisé par le gouvernement, qui n'a cessé jusqu'à présent d'entretenir une sourde persécution contre les Catholiques.

Ainsi on excluait systématiquement les Catholiques de tous les emplois publics et politiques, n'en admettant que quelques uns, et là, pour qu'il ne fut pas constaté qu'ils étaient complètement exclus.

Le système universitaire ne le cède en rien à celui de France pour l'arbitraire et l'opposition, le poison du scepticisme et du philosophisme y coule à pleins bords, de sorte que les catholiques, pour conserver leur foi, sont forcés de se priver des avantages dont jouissaient leurs compatriotes qui s'y font graduer. En ce moment, cette question de l'éducation est fort agitée en Hollande.

Malgré toutes ces difficultés, les catholiques augmentent en nombre, et en importance. Ils n'ont pas moins de quatre feuilles hebdomadaires et deux Revues qui paraissent bien encouragées. De fait, leurs progrès sont un exemple remarquable du caractère distinctif du catholicisme, là comme partout.

Il est vrai que les protestants tournent en ridicule ce qu'ils appellent leur simplicité, c'est-à-dire leur attachement à leur foi, parlent avec mépris de leur prétendue inaptitude aux affaires ; mais en même temps ils les craignent et les haïssent, deux sentiments qui ne peuvent s'allier avec le mépris. Au reste, la preuve qu'on ne méprise pas le papisme autant qu'on veut bien l'affluer, c'est que pas moins de cinq sociétés ont été établies pour arrêter l'influence toujours croissante de l'élément catholique en Hollande. Nos lecteurs pourront apprécier le caractère de ces sociétés par les règlements de l'une d'entre elles appelée le Phylactérien. Ces règlements méritent d'être enregistrés, ne fut-ce que pour constater une fois de plus l'esprit du protestantisme partout où il domine.

1° N'avoir jamais que des domestiques protestants, sauf le cas de nécessité absolue.

2° Procurer aux protestants exclusivement l'influence, les avantages pécuniaires, l'ouvrage, etc. etc. etc.

3° En toutes circonstances, favoriser les protestants par les emplois, les places, les rapports de société, etc. etc. etc.

4° Contribuer au soutien de l'association en payant un florin pour le privilège d'admission ; et comme souscription cinq florins, ou une fois pour toutes vingt cinq florins.

5° Garder le secret de l'association, et du nom des membres.

Nous laissons à nos lecteurs à juger si c'est là l'esprit de charité fraternelle que la lecture de la Bible doit inspirer ; et nous terminons cette courte notice sur la situation de l'Eglise en Hollande, en faisant des vœux ardens pour le bonheur, le progrès, et la paix de nos frères dans la foi.

Actes du Consistoire secret.

Tenu à Naples, faubourg de Portici, par N. T. S. P. le Pape Pie IX, heureusement régnant, le 5 novembre 1843.

La Sainteté le Pape Pie IX a tenu ce matin, au palais royal de Portici, le Consistoire secret dans lequel le Saint-Père a proposé les Eglises dont les noms suivent :

L'Eglise archiépiscopale de Lucques pour le R. P. F. J. Arignoni de Bergame, de l'Ordre des Mineurs Observants Réformés de Saint-François professeur de théologie à l'Université de Pise.

L'Eglise épiscopale de Cortone pour Mgr Joseph-Antoine Borghi, de l'Ordre des Capucins, transféré de l'Eglise épiscopale de Bethléem in partibus infidelium.

L'Eglise épiscopale de Nicaragua, dans l'Amérique centrale, pour Mgr Joseph-Georges de Viteri-Yungo, transféré de l'Eglise épiscopale de Saint-Sauveur, également dans l'Amérique centrale.

L'Eglise épiscopale de Montefeltre pour le R. D. Crispin Agostinucci, docteur en théologie et

archidiacre dans le chapitre métropolitain d'Urbino.

Les Eglises épiscopales unies de Pistoie et Prato pour le R. P. D. Léon Nierola, Florentin, procureur-général de l'Ordre des Chartreux de Saint-Bruno et Consultant de la Sacre-Congrégation des Evêques et des Réguliers.

Les Eglises épiscopales unies de Melzi et Rapolta pour le R. D. Ignace Solitti, prêtre de la ville de Lecce, docteur en théologie et chanoine théologal de cette cathédrale.

A la fin du Consistoire, on a fait à Sa Béatitude l'instance de sacré plénum pour l'Eglise archiépiscopale de Lucques.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, LUNDI 24 DECEMBRE 1843.

Dans un numéro précédent, nous annonçons que le Président Louis-Napoléon venait de supprimer en France les certificats d'étude. Nos lecteurs ont pu juger de l'importance de ce Décret quasi-imperial, parce que nous avons dit sur l'Université dans notre feuille de mardi dernier.

Au point de vue politique, cet acte de Louis-Napoléon est certainement curieux à examiner. Les certificats d'étude n'avaient de force qu'en vertu d'une Ordonnance Royale, et pourtant le Président n'a pas eu besoin de consulter l'Assemblée législative dans cette matière, maguère exclusivement du ressort du chef de l'Etat. On peut donc penser, avec les feuilles catholiques d'Europe, sans juger trop sévèrement M. le Président, qu'il a porté ce Décret important, au moment où l'Assemblée allait discuter cette question délicate, plutôt pour ne pas manquer l'occasion de faire un acte d'autorité impériale, que par amour pour la liberté de l'Eglise ; et dans ce cas, comme en mille autres, nous avons lieu d'admirer et de bénir la divine Providence, qui dispose à son gré des événements et des hommes pour les faire servir à des desseins éternels sur son Eglise.

La question du retour de SA SAINTETE à Rome est toujours indécise. Il paraît que le SAINT PÈRE s'était décidé à rentrer dans sa capitale, et qu'il y serait à présent sans la chute du ministère de Falloux-Dufour. Mais le coup d'Etat de Louis-Napoléon congédia brusquement son ministère, et rappelant en même temps d'Italie le commandant général Rostokov, et l'ambassadeur M. de Courcelles, pour envoyer à leur place à Rome, avec cette double qualité, un officier connu pour son hostilité à l'Eglise, a décidé le Pape à remettre sa rentrée à Rome à une époque indéterminée. Ce n'est pas sans faire une grande violence à son cœur paternel que le Saint-Père a pris cette décision ; il sait combien Rome souffre de sa longue absence, et avec quelle ardeur l'immense majorité du peuple s'empresse après son retour ; pauvre peuple ! une dure expérience lui montre que Rome ne saurait vivre sans le Pape. Aussi députations sur députations se succèdent-elles à Portici, pour conjurer le Souverain-Pontife de venir par son auguste présence rétablir la vie à la Capitale du monde chrétien.

En France, le socialisme fait des progrès alarmants jusque dans les villes et les campagnes les plus éloignées de Paris. Tout semble présager de nouvelles commotions, et peut-être un nouveau règne de la terreur. Tandis que la société est si fortement ébranlée par les luttes des partis, la conjugation des sociétés secrètes, et les doctrines anarchiques et impies des apôtres du socialisme, l'Eglise puise de nouvelles forces, peut-être pour de nouveaux combats, par la tenue des conciles ; déjà les provinces de Paris, de Lyon, de Tours, d'Avignon ont donné le spectacle si imposant, et si nouveau pour la France moderne, de ces antiques réunions d'évêques, si fécondes en bénédictions pour les peuples ; sans doute que la voie de la concorde et de la paix qui régnait dans ces graves assemblées des vénérables Pontifes de la France, est une leçon qui ne sera pas per-

due pour le peuple, que tant de faux Prophètes cherchent à entraîner dans de nouveaux malheurs. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des principales décisions prises par ces Saints Conciles ; nous pensons que les catholiques du Canada doivent profiter des graves enseignements adressés à leurs frères de France. Ici nous sera-t-il permis d'appeler de tous nos vœux le jour où la métropole de Québec verra tous les évêques de la province réunis en Concile ?

En Suisse, le joug des démagogues s'appesantit de plus en plus sur la partie catholique de cette terre classique de la liberté. La prison et l'exil, sans forme de procès, sont à l'ordre du jour contre les catholiques qui osent réclamer en faveur de la liberté religieuse et politique promise par le pacte fédéral. La liberté de la presse a complètement disparu ; et sans quelques correspondances privées, nous serions dans l'impossibilité de donner à nos lecteurs une idée juste du bonheur et du progrès de la Suisse catholique sous le régime de la fraternité qui y règne sans contrôle depuis que l'égalité s'en est emparée en 1847. Il est bon que les catholiques sachent ce que devient un peuple attaché à sa foi, quand il est gouverné par un parti politique qui proclame que l'Eglise, les évêques, les prêtres, et les communautés religieuses sont de trop dans le monde moderne, et nuisent au progrès et à la liberté.

En Espagne, l'ordre et la tranquillité semblent bien affermis. S'il faut en croire le Times, Mgr. Bramelli, nonce du Pape à Madrid semblerait sur le point de quitter son poste pour avoir refusé de donner consentement à la vente des biens de l'Eglise. Si cette nouvelle se confirme, ce sera un cruel désappointement, après les belles espérances que les relations diplomatiques du nonce avec la cour d'Espagne avaient fait naître. Ne serait-ce pas à cette malheureuse circonstance qu'il faudrait attribuer le rappel des troupes Espagnoles des Etats Romains ?

En Angleterre, les conversions au catholicisme continuent toujours. Nous mentionnons, en passant, celle d'un ministre protestant, M. H. Billeston, qui vient de faire son abjuration entre les mains du Rév. Père Cakley, (de l'oratoire). Nos lecteurs se rappellent, sans doute, que M. Oakley, ex-docteur d'Oxford, fut lui-même le bonheur de y a quelques années, d'être dans le sein dans la vraie Eglise avec son ami le célèbre M. Newman.

Deux D. des Bathurst, petites-filles du Rév. feu D. Bathurst, évêque protestant de Norwich, ont été aussi reçues dans l'Eglise, l'une par le R. P. Ludwig, (Rédemptoriste), et l'autre par le chapelain du Bon-Pasteur, à Hammersmith. On s'occupe activement, surtout dans le District d'York, de fonder une association catholique, sous le patronage des évêques, pour la publication de feuilles périodiques à très bas prix, afin de faciliter l'instruction du peuple qui n'a pas les moyens de se procurer des livres, ni de souscrire aux feuilles catholiques. A York on est sur le point de faire paraître un journal hebdomadaire, The Lamp, rédigé par un comté de prêtres et de laïques qui n'ont d'autre ambition que d'instruire le peuple, le fortifier dans sa foi, et le préserver du poison des écrits irréligieux que les ennemis de la société, au tant que de la religion, lui offrent chaque jour en Angleterre, comme en France, en Italie, en Suisse, etc. Nous allons ajouter aussi en Can-

En Irlande, les Evêques, ou expulsions des fermiers, continuent d'une manière désolante ; de plus, il n'y a presque pas de jour où les Orangistes ne commencent ouvertement des meurtres horribles ; mais ce qui mérite surtout d'être flétri avec une juste indignation, c'est le barbare prosélytisme des protestants qui offrent toutes sortes de secours aux malheureuses victimes de la famine, à condition qu'elles renonceraient à la foi catholique !!! Des Révérends de plusieurs sectes ne rougissent pas de faire cet infâme métier !

L'association nationale du rappel de l'Union semble vouloir reprendre une nouvelle vie ; M. John O'Connell vient de publier une " Adresse " à l'Irlande, en annonçant que la souscription de la semaine montait à £22.

Il se forme aussi une nouvelle association sous le nom d'Alliance Irlandaise dont le but est de protéger la vie des Irlandais, de soutenir leurs intérêts légitimes, et d'obtenir la reconnaissance de leurs droits nationaux. Cette association paraît réunir les suffrages de toutes les classes de la société ; à sa première réunion à Dublin, M. Stritch, un des secrétaires, a annoncé que l'association avait déjà les signatures de 80 Dignitaires, et de 110 Curés de l'Eglise catholique ; de 22 membres du clergé régulier ; de 120 magistrats, propriétaires fonciers, etc. etc. de 200 membres des professions libérales, de 700 tenanciers, et de plus de 900 marchands, etc. etc. etc.

Le temps nous manque pour continuer ce résumé des nouvelles d'outre-mer ; nous aurions désiré pouvoir dire un mot de certains faits qui se sont passés dans l'Ile de Guernesey, où un ministre protestant a poussé le fanatisme jusqu'à employer la force pour faire entrer dans son temple plusieurs corps de matelots Français catholiques, que la mer avait jetés sur le rivage ; à toute force, il a voulu réciter son service sur ces pauvres naufragés, avant de permettre qu'ils fussent déposés dans le cimetière catholique. Nous y reviendrons plus tard, de même que sur une singulière protestation d'un Evêque Anglican, en Australie, contre les collectes faites par les catholiques en faveur de Pie IX. Ce brave homme, qui signe " Auguste Evêque par la faveur de la Reine " trouve fort mauvais que les catholiques s'avisent de sympathiser aux souffrances du chef de leur Eglise, et en conséquence il fit une charge solennelle contre cette superposition. Ce que c'est que la manie de pro-

BULLETIN.

Les discours prononcés au Congrès de M. Price à Toronto. — Vêpres de celui de M. Baldwin. — Impatience des libéraux sur le chapitre des Réformes. — Les travaux de la dernière session. — Les finances de la province. — M. Merritt, et la réciprocité avec les Etats-Unis. — Nouvelles, Faits divers etc.

A défaut d'événements et de faits, qui manquent à notre chronique habituelle, nous revenons encore au dîner donné à l'hon. M. Price à Toronto. Le Globe, dans sa feuille de mardi, a publié un long des principaux discours prononcés en cette occasion. Celui de M. Price a principalement trait aux affaires du L.C. Celui de M. Baldwin contient des vérités à l'adresse des libéraux du Canada entier, qui sont pleines de raison et de sens. M. Baldwin se plaint que les Réformistes sont trop impatientes à propos de réformes et pas assez indulgents vis-à-vis du ministère. On ne connaît pas, dit-il, les difficultés, les travaux, les peines de ceux qui sont chargés d'aviser la couronne, dans l'administration des affaires de la Province.

M. Baldwin fait un rapide tableau des progrès politiques des dernières 10 à 12 années en Canada. Les progrès, dit-il, ont été immenses, merveilleux et tels qu'on n'en a pas vu de semblables en aucun pays dans un si court espace de temps. Il y a dix ans nous n'avions pas l'ombre même du gouvernement représentatif et aujourd'hui l'Executive est soumis à la plus complète responsabilité au peuple. Quant aux mesures de réforme dont le pays a besoin, un grand nombre lui a déjà été donné et avec un peu de temps, il obtiendra les autres. Ce qu'il y a de regrettable parmi nous, a ajouté M. Baldwin, c'est qu'on montre une impatience déraisonnable de voir effectuées à la fois toutes les réformes imaginables. On manque d'indulgence envers les ministres actuels et on ne tient pas compte des embarras de la situation. M. Baldwin lut à l'assemblée une lettre qu'il adressa à tous ses collègues et amis de la Chambre en février 1843, avant d'entrer au pouvoir, dans laquelle il exprima ses craintes au sujet de cette même impatience dont il se plaint aujourd'hui. Il disait alors qu'il ne se souciait guère de faire partie du cabinet, mais que si ses amis le forçaient d'y entrer, ses amis ne devaient pas attendre de lui des impossibilités politiques et devaient le soutenir dans la ligne de conduite qu'il suivait tout au long vis-à-vis les trop ardents dans les rangs réformistes que vis-à-vis ses adversaires politiques. Le ministère, en somme, fait pour le mieux et ne peut aller plus vite. Le peuple doit avoir confiance en lui et le soutenir. S'il ne le fait pas, le ministère actuel, devra faire place à d'autres.

Assurément, dit encore M. Baldwin, quand on repasse attentivement les travaux de la dernière session parlementaire et qu'on examine ce que nous avons fait, on ne peut nous accuser d'être des serviteurs oisifs et paresseux. Tout le monde a approuvé le discours d'ouverture de la session. Nos voisins même en ont fait féliciter en disant qu'il ressemblait à un message Présidentiel. Quel a été le résultat de la session ? Sur tous les sujets mentionnés dans le discours des projets de loi furent présentés à la chambre, et tous passés et devinrent loi à une seule exception, le bill de Représentation, qui fut perdu par une seule voix, dans une division où il fallait les deux tiers de la chambre. Jamais dans une seule session dans aucun pays on a légiféré à la fois sur des sujets si importants et en si grand nombre. Il y a eu 27 bills faisant des changements dans les lois ; 7 reconstruisant le système de Judicature ; 4 sur l'éducation ; 5 réglant les municipalités ; 1 bill d'élection ; 8 bills concernant l'économie et les finances ; 4 le commerce ; 4 des améliorations publiques ; 2 la santé publique ; 1 l'émigration ; 1 les Postes ; 1 l'amnistie ; 1 les Pertes ; 4 les terres publiques et 29 d'autres sujets d'importance. Sur les 303 bills introduits en chambre durant la session, le gouvernement en a introduit 77. Les ministres n'ont donc pas été oisifs. L'honorable M. Hincks, dans son discours, a parlé de l'état des finances de la Province.

" Nonobstant toutes les fausses assertions de nos adversaires, dit-il, je suis heureux de pouvoir dire que la condition financière de la province est très-satisfaisante. Il est vrai qu'il y a eu des embarras temporaires résultants de la nécessité qu'il y avait de compléter quelques-uns des plus importants de nos travaux publics, et des difficultés de négocier des emprunts sur les marchés anglais ; mais malgré cela il n'y avait aucune raison d'être inquiet concernant cette partie du service public. Le coût total de nos travaux publics, le 30 novembre dernier, était de £4,621,961 3s. 6d., et la balance d'appropriations pour le complément de ces travaux est d'environ £70,000, ce qui formera, quand ces travaux tous finis, un total de £4,691,961 3s. 6d. Le total de la dette publique s'élevait à la même époque à £3,939,835 16s. 6d., et le montant qui doit être négocié est de £823,679 13s. 10d., ce qui portera la dette à £4,263,535 12s. 4d. La différence entre la dette et ce qui a été dépensé pour les travaux, est de £123,435 11s. 2d. qui ont été économisés et placés dans les travaux. Il faut ajouter à ce montant le fonds d'amortissement de £33,366 10s. 7d., on voit par là que le montant du coût entier des travaux, qui s'élève à un peu plus de quatre millions et demi courant £4,907,902 1s. 9d. ont déjà été payés à même le revenu courant. " Il n'y a peut-être pas de pays au monde, dit M. Hincks, qui puisse montrer de plus magnifiques résultats. Nous avons entrepris des ouvrages gigantesques qui font l'admiration de tous ceux qui les voient, qu'ils viennent d'Europe ou d'Amérique. Ils ne sont pas encore parfaitement complétés et déjà un neuvième du coût total en a été payé. Je n'ai pas besoin de parler des immenses avantages que re-

tirent les cultivateurs de ces travaux publics. Tout le monde les connaît. Mais le revenu venant contempler par le commerce de l'Ouest, qui prendra bientôt la voie du St. Laurent, pour enrichir nos cultivateurs, nos marchands et nos industriels. On a beaucoup parlé dans les journaux, continue M. Hincks, de ma mission en Angleterre ; voici ce qui est arrivé. En y arrivant j'ai trouvé l'esprit public et les capitalistes si ignorants sur la condition et les ressources du Canada, que j'ai cru bien faire en publiant un pamphlet sur ce sujet comme sur l'objet de ma mission. Je crois aussi que ce pamphlet a été utile. S'il a été utilement et injustement attaqué par la presse de l'opposition, ici, il a été approuvé en Angleterre, même par les marchands canadiens, mes adversaires en politique.

Durant mon séjour à Londres, j'ai vendu des déclarations au montant de £120,000, et si je n'ai pu obtenir tout l'argent qu'il me fallait, ce n'est pas ma faute à moi, mais bien la faute de ceux qui m'ont attaqué, ici, et qui ont fait les étonnantes étonnantes. Après ces malheureuses étonnantes je n'ai pas essayé de faire de nouvelles négociations, de peur de ne pas réussir et par là de nuire au crédit de la Province. J'ai confié nos intérêts, à Londres, à nos banquiers qui m'ont réouvert, qu'à moins que tout soit stable ici et qu'on puisse avoir une parfaite confiance dans la tranquillité intérieure et la position future du Canada, il sera difficile d'avoir de l'argent. Si nous n'en avons pas, il faut nous en prendre à nous mêmes."

L'hon. M. Merritt parla de la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis et dit que l'inégalité des prix entre les marchés voisins et ceux du Canada devait cesser et qu'elle cesserait. On a dit, ajouta M. Merritt, que les américains ne voulaient pas abolir les droits qu'ils ont imposés sur nos grains. Il faut qu'ils les abolissent. Ils ne peuvent taxer les produits du Canada, quand leurs propres produits sont admis libres de droits sur les marchés anglais. La Grande-Bretagne peut nous faire avoir bien vite cette réciprocité des Etats-Unis en plaçant sur leurs produits les mêmes droits qu'ils ont imposés sur les produits du Canada."

Le Herald de lundi au sujet de ces opinions de M. Merritt, dit sur la foi du New York Courier and Enquirer, que le président du conseil a écrit à lord Palmerston qu'il faut qu'il obtienne la réciprocité entre les E. U. et le Canada ou bien que le Canada demandera l'annexion. Le Herald ajoute qu'on aurait dû se servir contre M. Merritt comme on a fait envers les autres annexionnistes. Nous ne croyons rien à cette histoire du N. Y. Courier et Enquirer."

Nous recommandons la lecture du document qui suit, comme intéressant la religion. Plus tard, nous espérons faire connaître le Concile National d'Allemagne dont il est parlé dans cet écrit.

Association de Pie IX en Allemagne.

L'Eglise d'Allemagne, pour nous servir des paroles de Pie VIII, était réduite à l'état le plus abject d'un pitoyable esclavage, par suite des grandes et nombreuses usurpations des autorités laïques ; de sorte que les fidèles privés des secours nécessaires et utiles à leurs âmes, étaient dans un danger éminent de perdre leur salut.

" Qui mérite d'être blâmé en tout cela ? C'est nous, s'écrient les catholiques d'Allemagne dans leur première adresse à Pie IX, en octobre 1843 ! c'est nous mêmes, et non point nos souverains ! Car par notre imprudence et notre orgueil, nous avons largement contribué à maintenir le système d'erreur et de mensonge qui autorisait nos princes à considérer chacune de leurs agressions contre l'Eglise, comme un droit naturel et inviolable. Nous envoyons nos enfants à leurs écoles de gouvernement, et à leurs universités, où l'on n'enseignait point d'autre doctrine. Nous supportions une presse périodique, et nous devotions une littérature corrompue, qui proclamait les mêmes principes de servage. Nous applaudissions à des légistes ambitieux et vendus, qui n'avaient que prérogative pour le souverain et rappelaient en quelque sorte les jours de Rome païenne, alors que ses jurisconsultes faisaient un Dieu de César, tandis que César lui-même chargeait de chaînes la chaste épouse du Christ. C'est ainsi que les catholiques d'Allemagne viennent de s'accuser eux-mêmes, en présence du Souverain Pontife, et de toute l'Eglise de Dieu ; et c'est ce qu'ils devaient faire ; car c'était bien pour vingt millions de Catholiques une honte à la faire rougir, que de demeurer spectateurs silencieux à la vue du déshonneur ainsi infligé à la Vénérable Mère qui les avait enfantés à Jésus-Christ ; et le seul moyen d'effacer cette honte était de faire à la face de l'univers l'ingénue confession qu'ils viennent de faire, et de racheter le déshonneur du passé par un avenir plein d'énergie et de zèle dévoué."

Le premier réveil à ce sentiment du devoir fut amené par le mémorable empressement du glorieux confesseur, l'Evêque de Cologne, Baronosste Vischo Drine. Les Catholiques d'Allemagne virent les chevet blancs de leur vieux pasteur traînés avec violence dans un enclot, parce qu'il avait osé traiter un sacrement de l'Eglise, selon les principes de l'Eglise. Pour la première fois ils sentirent qu'ils étaient esclaves. Goerres écrivit son Athanasius ; et ils résolurent de s'affranchir. Il leur manquait que l'occasion ; et elle ne tar la pas à se présenter. Bientôt des cris et des bruits de canons et de mousquets se firent entendre dans Paris, aux trois jours de Février, pour aller se répéter dans les rues de Vienne et de Berlin. Ce n'est pas que les Catholiques d'Allemagne aient désiré, ou fu-

nature à donner des regrets. Nous partimes munis d'une ample provision de Chartreuse et d'élixir de longue vie, ainsi nommé à cause de ses vertus toniques et digestives. Frère Jean Marie nous accompagna à quelques centaines de pas, puis nous serons à tous affectueusement la main. Au bout de cinq minutes de marche, en nous retournant, nous apercevions encore sa robe blanche et son bras tendu dans un geste de suprême adieu. La route qui mène de la Chartreuse à St. Laurent du pont, est une des choses les plus merveilleuses qu'on puisse voir, même pour ceux qui ont traversé le Sappéy. Pendant deux heures et demie, on cotoie le torrent entre deux montagnes resserrées dont les sommets pendent sur l'abîme, parfois à gauche ou à droite de la route ; un enfoncement se prolonge en pente douce, semblable à un golfe de verdure ; un uigle plane dans les cieux et s'y perd comme un point noir et mouvant ; un chêne arrondi au-dessus du voyageur ses vieux bras chargés de lierre. La majesté des bois, le silence auguste des solitudes remplissent l'âme de leur harmonie. En approchant de St. Laurent du pont, les deux chaînes resserrées tournent brusquement à l'est et à l'ouest. Un vaste horizon s'ouvre aux regards sur la plaine que parcourt la route de Lyon à Chambéry. Le Carcas-sonnais nous fit voir avec orgueil une lieue, sur notre droite, la fameuse percée que fit exécuter Napoléon. C'est un des plus beaux ouvrages qu'on puisse voir en ce genre. L'ancienne route de Chambéry s'élevait, en quittant la plaine, sur des hau-

teurs de difficile accès, et l'Empereur avait décidé qu'il en serait autrement. Mais par tout se reconstruisaient des rochers. Les ingénieurs chargés du travail rendaient compte au grand homme de cet obstacle naturel. — Eh bien ! dit Napoléon, si les rochers ne veulent pas vous livrer passage, percez-les. — Les ingénieurs se mirent à l'ouvrage et taillèrent dans la roche vive un magnifique tunnel, en ligne droite, long de deux kilomètres. — Nous rentrâmes à Grenoble par Voroppe et la ligne droite de l'Isère. Au-dessus de Voroppe, à une lieue dans la montagne, s'élève le monastère de Chalais, où le Père Lacordaire fit sa résidence habituelle pendant les loisirs que lui laisse la prédication. De l'autre côté de l'Isère, les curieux vont voir les caves de Sassenage, gouffres naturels que le Dauphiné compte un nombre de ses sept merveilles, et les gastronomes y vont déguster sur place des fromages renommés dans toute la région des Alpes. — Notre pèlerinage était fini. Il ne nous restait plus qu'à en marquer sur le papier les impressions, que nos lecteurs partageront peut-être. Maintenant que l'automne effeuille les bois et épaissit les ombres, nous ne leur conseillons pas d'aller vérifier sur le Sappéy l'exécution de nos récits. Mais à l'été prochain nous leur dirons : Vous qui aimez la belle nature, les grandes œuvres de Dieu, les fleurs, l'air embaumé des forêts, tout ce qui élève l'âme, charme la vue et fortifie les bons sentiments, allez passer deux jours à la grande Chartreuse.

vorisé l'événement. A Dieu ne plaise ! Car dans leurs souffrances, les armes des Catholiques sont la prière, la patience et l'emploi des droits constitutionnels, là où il en existe. Or on les avait alors conquis ces droits; le droit d'association; le droit de pétitions; le droit de libre discussion; la liberté de la presse. On en avait assez. Et tandis que d'autres employaient ces franchises nouvellement acquises à promouvoir leurs vues politiques, les Catholiques d'Allemagne prenaient une ferme résolution de s'en servir pour achever l'œuvre inappréciable de l'indépendance de l'Eglise. Ils se formèrent en une grande société qui devait s'étendre à toute l'Allemagne; et se parut d'un nom pour jamais uni à la Religion: la liberté, ils s'intitulèrent: Association de Pie IX pour la défense de la liberté religieuse.

Ce fut à Mayence, la ville et le siège du grand archevêque de l'Allemagne, que l'association prit naissance. D'abord, elle fut peu nombreuse; mais elle eut la vigueur et la fécondité de la graine de sénévé. Elle eut avec force, et étendit ses branches avec une telle rapidité qu'en moins de six mois les associés purent dire dans leur adresse au Pape, que leurs affiliations s'étendaient du Rhin à la Pologne et des Alpes aux mers du Nord. Ainsi l'association gagna la faveur du pays, avec une rapidité et un succès vraiment merveilleux. En juin (1848) on en parla à peine; de bonne heure en octobre (de la même année) elle tenait la première assemblée générale de toutes les associations particulières; et les membres du parlement de Francfort quittaient leurs places dans l'assemblée, pour aller remplir leurs devoirs dans ce congrès national des diverses associations de Pie IX en Allemagne. A cette assemblée succéda immédiatement le concile national de l'Eglise d'Allemagne. Une des premières occupations du concile fut d'approuver l'association catholique, d'inviter à Wursbourg son président et ses principaux membres, et de préparer une adresse commune que chaque évêque présenterait à son troupeau, en recommandant de favoriser l'association, et de travailler à la répandre. Ce zèle ne fut point un zèle du moment. Les évêques de retour dans leurs diocèses encouragèrent activement l'extension de l'association, tant par leurs paroles que par leur exemple. L'archevêque de Cologne s'empressa de se rendre à l'invitation des associations particulières de Pie IX dans son diocèse, et de leur accorder la protection qu'elles demandaient. D'autres évêques démontrèrent avec force leur utilité et leur mérite, dans des mandemens solennels, exclusivement consacrés à ce sujet. De ces mandemens, deux des plus récents sont ceux des évêques de Limbourg et de Batisbonne; voici un extrait de l'un et de l'autre.

Après avoir exposé en détail l'objet et la fin de l'association, l'évêque de Limbourg continue: "Jetez maintenant bien mes amis frères, un coup-d'œil calme sur la tâche que l'association catholique d'Allemagne se propose de remplir, et vous demeurerez convaincus comme moi, qu'il est aussi impossible de révoquer en doute le droit fondé et le mérite qu'elle a, de contribuer à la solution du problème qu'elle a en vue, que de contester le droit et le mérite que l'on a, de consacrer ses facultés selon l'esprit de notre sainte Eglise, au bien-être du genre humain. Du reste, nous savons très-bien, mes très-chers frères, que malgré tout cela, les restrictions les plus gênantes ont été imposées à l'association catholique, et même par des hommes qui se disent catholiques. Mais ceci ne doit point nous étonner dans un temps où, avec tout l'orgueil d'un progrès et d'une science dont on est si fier, on voit prévaloir une légèreté et une confusion d'idées, dont on a peu d'exemples dans les annales de l'histoire, pour ce qui a rapport aux affaires de la vie les plus importantes. On ne doit point s'en étonner, dans un temps où un grand nombre d'hommes vont si loin dans l'aveugle haine pour la vérité, qu'ils sont disposés à admettre comme beau n'importe quoi, excepté la reconnaissance d'un droit, ou l'exercice de ce droit, en faveur de l'Eglise catholique; et qui se récrient sans cesse contre la violation de la paix et de la tolérance chrétiennes, si on ne souffre pas en silence le fatras de leur incréduité, ou si on ne lui laisse libre cours comme à un signe de dispositions pacifiques, d'humanité et de tolérance chrétienne.

Vous voyez, Monsieur, qu'il y a partout des soi-disant catholiques. Il me semble que notre vocabulaire moderne a pour eux un nom particulier. Mais Dieu me garde de les désigner autrement que par le nom à la hauteur et à la dignité duquel j'espère qu'ils auront un jour le bonheur d'arriver en se relevant de leur présente position dégradée.

L'extrait qui suit est de l'évêque de Batisbonne: "Ce n'est, dit-il, qu'au moyen d'associations, que nous pouvons nous défendre des efforts de la séduction, et guérir les plaies mortelles qui mettent la société dans un danger imminent. Le Christianisme lui-même est la base de cette idée, et ce n'est que par son secours qu'on a pu mettre à exécution. Il y a longtemps que les ennemis de l'Eglise et de l'Etat commencent à la puissance des associations, et qu'ils ont eu recours à ce moyen de pervertir les peuples, en y déployant toutes leurs forces. Aujourd'hui, les associations sont un des principaux vices de l'Eglise catholique, car en elles se trouve le germe producteur de tout ce qui est noble et grand.

Mais l'honneur souverain est réservé à l'association Catholique d'Allemagne pour la défense de la liberté religieuse. Au moment où j'étais, arrive la nouvelle que Pie IX la bénit et l'approuve, l'établissant ainsi conjointement avec l'empire allemand, comme une des bonnes œuvres de la Religion.

Maintenant, qu'est donc cette œuvre? quelles sont les fins si nobles des associations de Pie IX? Les voici: Premièrement et principalement, d'arracher l'éducation au monopole

du gouvernement, monopole qui est la source de tous les maux de l'Eglise; de retirer des écoles mixtes la jeunesse de tout âge et de toute éducation, de fonder une université catholique; de réclamer pour l'Eglise la possession, le contrôle et l'administration des fonds destinés à des fins pieuses, charitables et ecclésiastiques, à l'exclusion du gouvernement et de ses bureaux; d'obtenir une communication libre avec le Saint Père, et les uns avec les autres, en matières ecclésiastiques; d'avoir le droit d'établir, étendre, supprimer ou restreindre, selon la suggestion de l'Eglise, toutes les corporations régulières ou monastiques sans être entravé en cela par le gouvernement. Telles sont les fins de cette association; et ces fins, l'Eglise et le Vicaire de Jésus-Christ les approuvent. Ces divers objets réunis, que l'on veut poursuivre avec une mutuelle édification, avec respect pour le droit d'autrui, spécialement pour le droit de ceux d'une autre religion; avec déférence et subordination pour tous les pasteurs, tant chez vous qu'à l'étranger, tant pour les pasteurs particuliers que pour les premiers pasteurs; s'abstenant en même temps de questions purement politiques qui ne froisseraient point la liberté religieuse; telle est l'œuvre sainte que s'est proposée l'association catholique. Est-ce qu'en France, vos besoins ne sont pas précisément les mêmes? Le gouvernement n'est-il pas intervenu dans nos écoles, dans nos universités, dans nos fondations de piété et de charité, dans nos établissements religieux et monastiques? Le mal étant le même, le remède ne devrait-il pas être le même? Oh! si une voix pouvait pénétrer jusqu'à l'âme de nos compatriotes, je leur dirais: Voici ce que font vos frères d'Allemagne; allez et faites de même."

Bazar de la Société de St. Vincent de Paul.

Montreal 23 décembre 1849. Les sous-signés nommés pour composer le comité de régie du Bazar de la Société de St. Vincent de Paul de Montréal, fiers du beau succès qui a couronné leurs humbles efforts dans la mission qui leur a été confiée, croient manquer au plus essentiel de leur devoir, s'ils ne se hâtaient d'offrir, tant en leur propre nom, qu'en celui des différentes conférences qu'ils représentent, l'hommage de leurs plus vifs comme de leurs plus sincères remerciements, à Madame la Maîtresse qui a bien voulu honorer le Bazar de son patronage et de sa présence, aux quatre Dames qui en ont accepté la direction ainsi qu'à toutes les Dames et Demoiselles qui leur ont prêté leur bienveillante coopération, soit par la générosité et la richesse de leurs dons, l'élégance de leurs ouvrages, ou l'habileté qu'elles ont déployée dans la disposition et la conduite de tous les détails du Bazar; et en même temps de les féliciter sur le magnifique résultat qu'a produit leur zèle infatigable pendant les quatre journées qu'a duré ce Bazar. A l'hon. L. Michel Viger aussi est dû un juste tribut de reconnaissance pour la prompte condescendance avec laquelle sa maison a été mise à la disposition du comité. Ils croient en même temps devoir saisir la même occasion de remercier le public Canadien en général pour avoir si bien correspondu à l'appel de toutes ces Dames, dans une œuvre toute de bienveillance et de charité. A tous aussi, ils en ont la douce conviction, est assurée d'avance la gratitude de la portion souffrante de la société dans l'intérêt unique de laquelle tout ce travail et ces sacrifices ont été faits, et dont les sous-signés s'honorent d'être conjointement avec tous leurs confrères les très-humbles serviteurs sous les auspices du grand St. Vincent de Paul.

HOBERT PARÉ, NARCISSE VALOIS, GUILL. D'ESCHAMBEAULT, R. TRUDEAU.

Dimanche, Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal, a chanté dans la chapelle de l'Hôpital Général le 78me service anniversaire de la Révérende Mère Youville, fondatrice des Sœurs de la charité. Le corps récemment exhumé, était exposé au milieu de la nef sur un lit de parade. Nous donnerons les détails de cette intéressante cérémonie dans notre prochain numéro.

Ordination.

Samedi dernier, Mgr. l'Evêque de Martyropolis a fait l'ordination suivante dans la Cathédrale.

Diacres: MM. P. F. T. Arbour, C. Rolland dit Lenoir, J. Daly dit Ryan. Ce dernier est pour le diocèse de Toronto.

Sous-Diacre: M. F. A. M. Toupin. Minors: MM. L. R. Poirier, J. B. Lecomte dit Lemoine, G. H. Mount, O. Renaud J. A. Singer.

Tonsurés: MM. P. Bélanger et H. Fuscun dit Rojue.

Album Littéraire et Musical de la Mnerve; Livraison de Novembre.—Publié au N° 15, Rue St. Vincent, Montréal.

Cette livraison commence par un Chapitre de l'Histoire de Napoléon et de la grande Armée; M. Marco de St. Hilaire y raconte la cérémonie du couronnement et du sacre de l'Empereur par S. S. Pie VII, et trouve ensuite une anecdote fort piquante au sujet de l'Amiral Bruix dont elle fut ressortir la décision et la grandeur d'âme. Vient ensuite: "un mariage d'inclination," petite Nouvelle très-morale, dans laquelle plus d'une jeune personne trouvera d'utiles enseignements. L'enfant aveugle est une poésie bien touchante et qui devait trouver une place dans l'Album.

Pour ce qui est de la suite d'une de nos deux de troupes, nous devons d'abord avouer en toute sincérité que le ton et la couleur en

sont bien améliorés. Il est vrai que dans l'interrogatoire de la mère Coco, il est certains détails qu'il eût été mieux de supprimer; mais la suite en est à la manière dont l'auteur s'y est pris précédemment, manière que nous avons critiquée de notre mieux, en disant franchement ce que nous en pensions. Nous avons encore à reprocher à G. B. sa minutie de détails, qui est fatigante, insupportable et par fois ridicule; car on croirait que l'auteur a fait venir de compter tous les soupirs et chacun des mouvements des personnages de son imagination, et qu'il a intention à fin de compte de donner le total de leurs paroles, de leurs gestes et de leurs pensées. Ajoutons que la scène qui se passe au palais de justice a plutôt les apparences d'une représentation de théâtre, d'un acte de comédie, que de la scène d'une cour qui doit toujours se distinguer par la gravité et les convenances. Il faut avouer que la tâche n'était pas facile, mais en même temps que l'auteur a quelque peu manqué son coup d'essai. Nous attribuons encore toutes ces erreurs à la précipitation, avec laquelle sans doute G. B. fit ce travail, et dont celui-ci porte des marques évidentes. La Proposition de Mariage, la Hongrie, les Eubules Antiques, etc., sont des morceaux qui figurent bien dans l'Album, dans lequel on continue à trouver de nouveaux Rebus. Celui de cette livraison commence par l'âne, qui entre dans l'ancien! Cela ne veut pas dire que nous ayons intention ici de faire de la personification au sujet des annexionnistes. Du tout; nous voulons seulement en venir à donner bien sciemment à nos lecteurs le mot de l'énigme, qui est: "L'annexion est une question qui tient les esprits en suspens."—Le tout se termine par une jolie romance, la croix d'or.

Ainsi, cette livraison mérite d'être lue, et vaut bien quatre fois le prix de la souscription. Seulement, nous dirons au graveur sur bois, qu'il se trouve dans le dernier rebus certain individu qui, quoique reconnaissable, eût pu supporter quelques rogures sans nuire à sa taille délicate, c'est une suggestion. (Communiqué.)

France.

Séance de l'Assemblée, 22 novembre 1849.

Encore du scandale aujourd'hui, et tel qu'on n'en avait pas vu depuis les premiers jours de l'Assemblée législative. Rien ne peut donner idée de la scène à laquelle nous avons assisté; la Montagne et ses orateurs en étaient arrivés au paroxysme de la fureur et de la violence. Vraiment, on sort triste et alligé du spectacle de pareils excès. Que gagne le pays, que gagne même les révolutionnaires à de semblables saturnales?

Le premier coup est parti doucement, nous voudrions pouvoir dire involontairement de la main de M. Crémieux. L'ancien membre du gouvernement provisoire est venu, sous la simple forme d'une question, demander au ministère si on pensait à payer des pensions aux blessés de février. "On s'en occupe," a répondu laconiquement le ministre. "Je demande la parole," a dit de son banc, M. de Ségur d'Agnesseau. A la tribune! a crié la gauche. M. d'Agnesseau s'y est rendu, et là il a interpellé le ministre pour savoir si on ne donnerait pas aussi des pensions aux veuves et aux enfants des gardes municipaux morts en défendant les lois, "les seuls, a-t-il ajouté, qui soient dignes des récompenses nationales." On juge de la tempête que devait exciter cette parole; mais il était impossible de prévoir jusqu'à quelle exaltation elle emporterait les Montagnards. Les cris: à l'ordre, les hurlements, les trépignements ne cessèrent pas. C'était à qui se lèverait, monterait le poing, apostropherait la droite, le président, l'orateur. Ce tumulte qui défie toute description, a duré près d'une heure. M. Banne, M. Lagrange ont bondi à la tribune, et leurs amis faisaient un si effroyable vacarme, qu'on ne pouvait pas les entendre.

M. Dupin a déployé la plus héroïque fermeté: il a tenu tête à tout le monde, accablant de ses censures, de ses apostrophes éloquentes ou de ses mordantes ironies les plus violentes et les plus insubordonnées, et frappant enfin d'une réprobation en masse la Montagne entière. A ce moment, et par une brava le insolente, tous les Montagnards se sont levés en criant: Vive la République! La majorité demeurait calme indignée et silencieuse, prêtant seulement main-forte au président, qui a fini par dominer le tumulte en faisant voter l'ordre du jour.

MEXIQUE.

Par le steamer Des, qui a touché à Mobile, nous avons des dates de Vera Cruz jusqu'au 18 et de Mexico jusqu'au 13 novembre. L'événement le plus important qu'elles nous annoncent est un nouveau pronunciamiento qui a éclaté à Caculta le 3 octobre. Le manifeste lancé par les insurgés déclarait la déchéance du gouvernement et l'appel au peuple; en attendant, Santa-Anna était déclaré généralissime de "l'Armée libératrice de la République Mexicaine." Ce programme ne laissait aucun doute sur le but de la rébellion, sinon sur la participation personnelle de Santa-Anna. Le mouvement a d'ailleurs été étouffé aussitôt et le chef, nommé Villava, a payé de sa tête le projet dont il s'était fait le promoteur ou l'instrument.

Une autre révolte, qui avait encore moins de portée, a agité un moment l'état de Tamouliques, celle-ci était dirigée par le général Ignacio Florés, qui jona pendant quelques instants un rôle dans la guerre de 1846. Elle n'aurait eu d'autres succès que de retarder le général Canales, envoyé à la poursuite des bandes insurgées, n'avait fait pendre, sans autre forme de procès, Florés dont il était parvenu à s'emparer. Le Congrès de Mexico a ordonné à cette occasion une enquête, qui offrira sans doute quelques révélations. D'une part, en effet, l'on assure que, dans cet acte de sauvage rigueur, Canales a été guidé

uniquement par la pensée de s'approprier une somme de \$10,000. En même temps, un crime commis par son fils est venu révéler des circonstances extraordinaires; profitant de l'absence de son père, le jeune Canales a assassiné une femme qui entretenait des relations coupables avec son père. Or cette femme n'était autre que la fille même du rebelle Florés. Ce qui paraît au premier abord un événement public rentrerait donc par le fait dans les proportions d'un drame particulier.

A Mexico, les choses se traînent toujours péniblement dans les mêmes voies sans issue. L'année financière se balançant par un déficit de trois millions, le gouvernement a demandé au Congrès l'autorisation d'acomoder le paiement des États-Unis qui vient à échéance au mois de mai prochain. Sans se prononcer encore à cet égard, le Congrès a réduit à \$500,000 par mois le budget du gouvernement. Ces réductions sur le papier rémédient-elles à quelque chose?

Le règlement de la dette publique n'avance guère, et le ministre britannique a reçu, dit-on, mission d'intervenir officiellement au nom des créanciers anglais, qui n'ont pu se faire entendre par l'organe d'un agent immédiat. Avec le système d'acomodiements et d'impuissantes promesses dans lequel il se berce depuis si longtemps, le Mexique n'a apparemment pas qu'il s'acheminé à sa perte. Il serait grandement temps pour lui d'y aviser sérieusement et surtout avec plus d'énergie. Le ministre qui, une fois encore, vient de prendre le portefeuille des finances de M. Turbide, Don T. Floriaga, sera-t-il plus heureux, plus habile et plus entreprenant que ses prédécesseurs? Courrier des E.-U.

Nouvelles et Faits Divers.

UN HOTEL EN FER.—Un mécanicien de Bruxelles vient d'expédier d'Anvers pour la Californie un hôtel complet contenant 40 chambres avec des lits, tables, chaises etc.—le tout en fer coulé, qui peut se défaire et s'ajuster à volonté.

FAUX BRUIT.—Il n'y a rien de vrai dans le bruit qui courait ces jours derniers que M. Baquet avait refusé de siéger comme juge à Québec.

NOUVEAU PROCÈS.—Nous apprenons que les avocats du défendeur dans la cause de Desjardins et Duvernay, vont immédiatement s'adresser à la Cour Supérieure pour obtenir un nouveau procès.

UN BEAU MORCEAU D'OR.—Une Dame venue Maculvy de Kingston H.-C. vient de recevoir par l'entremise de la maison Livingston et Wells de New-York, un morceau d'or pesant 3 1/2 livres, qui lui envoie son fils de la Californie. Ce morceau d'or est estimé à \$1000.

ASSEMBLEE ANNEXIONNISTE.—Il y a ce samedi le 15 du courant une assemblée des habitants du township de Stanbridge en faveur de l'annexion, une branche de l'association annexionniste a été formée pour ce township.

NOMINATIONS.—Nous apprenons avec plaisir que M. DAVID ROY, qui avait succédé à l'honorable A. N. MOULN, comme juge de la cour des requêtes, mais qui se trouva mis à la retraite par la suppression de cette cour, et qui depuis, contre l'ordinaire des juges mis à la retraite, est resté sans pension comme sans emploi, vient d'être nommé juge du nouveau district de Saguenay. Nous croyons que M. Roy aurait pu réclamer une pension de retraite s'il n'avait été stipulé, lors de sa nomination qu'il n'y aurait pas droit dans le cas où la cour des requêtes serait abolie.

Extraits de Journaux

LES SAUVAGES AUX MINES.—C'est par erreur que la dépêche télégraphique de M. Bonner annonçait que deux hommes avaient perdu la vie en se défendant contre "l'attaque des sauvages. Il n'y a pas eu de sang répandu. M. Bonner a été obligé de céder devant une force armée n'ayant pas de moyens de défense. Un matin, il est éveillé par un grand bruit qu'il entend à sa porte; il se lève et voit M. Whitson Metcalf et M. Allan McDonnell entrer brusquement; M. Metcalf s'écrie: rendez-vous, la maison est prise; ils sont suivis dans la chambre de M. Bonner par environ trente Indiens et Métis en costume de guerriers, de fusils et quelques-uns de poignards. M. Metcalf était armé d'un pistolet d'une main et d'un poignard de l'autre; M. McDonnell l'avait saisi d'un poignard.

Les Indiens qui venaient avec les sauvages prendre possession du terrain que le gouvernement n'avait pas encore payé, ont été déjà pris possession des mines, et qu'ils sommaient Monsieur Bonner de laisser le lieu avec son peuple. Ils avaient un corps de 60 à 90 hommes armés et un plus grand nombre n'attendant que l'ordre pour se joindre à eux. M. Bonner croyant donc parfaitement inutile de résister, fut obligé de se rendre, pour ne pas faire encourir de plus grandes pertes aux actionnaires de la compagnie des Mines. La place est restée en la possession des MM. Metcalf et McDonnell. On attendait l'arrivée des soldats pour obtenir justice.

Le Toronto Colonist dit qu'on entretient des craintes sur le sort du steamer Gore sur le Lac Huron, ayant à bord 100 hommes d'une Brigade de canadiens, qui se rendent sur la scène des troubles, près du Lac Supérieur. On dit que le Gore a été obligé de rétrograder deux fois pour se mettre à l'abri des tempêtes. On dit aussi que le steamer S. M. Mohawk est parti de Pénitanguishan, en recherche du Gore qu'on croit avoir été assailli par une troisième tempête.

Depuis que ce qui précède est écrit, on a reçu la nouvelle à Montréal que le steamer Gore est arrivé sauf au Sault Ste. Marie. Minerve. Extrait d'une lettre arrivée ce matin de Kakoua en date du 12 du courant: "La Barque Isabella, capitaine Dickson, partie de Québec le 6 du courant, est maintenant sur le rivage de Kakoua, vis-à-vis l'Eglise du lieu. Ce bâtiment, arrivé samedi dernier au Pot à l'Eau-de-Vie, y est demeuré jusqu'à dimanche au soir. Il a laissé ce mouillage pour

venir jeter l'ancre à la pointe Ouest de l'île de Kakoua, afin d'y attendre le vent de Sud-ouest. Une forte tempête de vent de Nord s'étant élevée hier et ayant augmenté cette nuit, le bâtiment n'a pu tenir en cet endroit. Après avoir perdu ses ancres, il est veillé, vers une heure, se jeter à la côte où il est actuellement échoué. Le capitaine et le pilote espèrent qu'au moyen des grappes à mâts qui sont sur le point d'avoir lieu, ils pourront gagner davantage le rivage, afin de débarquer plus facilement sa cargaison. Il est à l'abri du vent de Nord-est, et les vents de Nord et de Sud-ouest ne peuvent que lui faciliter le moyen de se mettre en sûreté. Canadien.

Bons Provinciaux.

BUREAU DU RECEVEUR-GENERAL. Toronto 7 Décembre, 1849. MONTANT des Bons Provinciaux payables à 12 Mois de leur date, avec intérêt à six pour cent Précédemment émis £527,082 10 0 Emis pendant la semaine finissant ce jour. 10,552 10 0 Total émis. £537,635 0 0 Moins reçu pour droits publics depuis la 1ère émission, 17 Juillet, 1848. £412,140 0 0 A déduire, montant dû et remis en argent, intérêt non compris. £37,477 10 0 448,617 10 0

Actuellement en circulation. £88,017 10 0 Signé, E. P. TACHÉ, Receveur-Général. Certifié, (Signé) JOS. CARY, D'puté-Inspecteur-Général.

BUREAU DU SECRETAIRE MILITAIRE.

Toronto, 7 Décembre, 1849. SON Excellence le Comtesse d'Elgin et Kinross, recevra les Dames qui désireront visiter Sa Seigneurie à Elmley House, depuis TROIS jusqu'à CINQ heures, chaque VENDREDI Paprés-midi, jusqu'à nouvel avis. Par Ordre, R. BRUCE, Secrétaire Militaire.

HOTEL DU GOUVERNEMENT.

Toronto 7 Decembre, 1849. SON Excellence le Gouverneur-Général, recevra les Messieurs qui désireront le visiter à l'Hôtel du Gouvernement, chaque LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, depuis UNE heure jusqu'à QUATRE heures. Par Ordre, R. BRUCE, Secrétaire Militaire.

AVIS

AUX ENTREPRENEURS. LA FABRIQUE de Rigaud recevra des SOUMISSIONS Cachetées jusqu'au 15 janvier prochain, pour les réparations du Presbytère de cette paroisse, qui consistent à en refaire à neuf, tout l'intérieur; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux cautions solvables. Voir à la demeure du Soussigné ou au Presbytère, les PLANS, DEVIS et CONDITIONS. A. C. CHOLET. Rigaud 18 décembre 1849.

ATTENTION!!!

A VENDRE, A L'EVECHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE, Nouvelle pour se préparer à la Fête de la naissance de N.S.F.C. Par le R. P. MCZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'italien, d'après la dernière Edition de Rome. PRIX: Un Ecu la Douzaine. Montréal, 14 décembre 1849.

AUX MM. DU CLERGE.

PLUSIEURS Beaux CHANDELIERS à 6, 8 et 12 BRANCHES (ou lumières) très-convenables pour les Eglises. Chaque de différentes couleurs, et à très-bas prix. ALEXANDRE LEVY, No. 119, Rue Notre-Dame. Montréal, 14 décembre 1849.

BUSTE DE MGR. DE MONTREAL.

Le Soussigné, acquéreur du Buste de Monsieur de Montréal, sculpté par M. Chs. Bullet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer. Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite. Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6-pouces pour Eglises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiniquy, etc., etc. P. E. PICAULT. Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours. Le Soussigné a aussi de beaux ENFANS Jésus en cire, de différentes grandeurs pour Eglises et Chapelles, etc. Montréal, 23 Octobre 1849.

AU PRIX COUTANT!!!

UN FONDS DE HARDES FAITES DE \$65,000.

Rien de semblable encore n'a été offert au public.

Le Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de HARDES FAITES ET DE MARCHANDISES SECHES au printemps prochain, désire vendre tout le fonds actuel de son établissement au PRIX COUTANT POUR ARGENT CONTANT,

à commencer du PREMIER décembre prochain et durant tout ce mois. Il fournira des preuves convaincantes que ses effets seront vendus au prix coutant, près du premier décembre. Les personnes sont spécialement priées de visiter les effets quand même elles ne voudraient pas acheter. On leur montrera les marchandises, persuadés qu'elles achèteront lorsqu'elles les auront examinées.

LOUIS PLAMONDON.

ENSEIGNE DU CASTOR.

NO. 123, RUE ST PAUL.

Montréal, le 27 novembre 1849.

ATTENTION!!

Ou imprime à ce Bureau:

- Adresses, Etiquettes, Billets d'invitation, Lettres funéraires, Et JOBS de toutes façons; S'adresser à

JOSEPH RIVET.

Imprimeur des Melanges Religieux, rue St. Denis près de l'Evêché. Montréal, 21 septembre 1849.

DEPARTEMENT DES

TERRES DE LACOURONNE

Montréal, 26 octobre 1849.

EN conséquence de la Translation du Siège du Gouvernement à Toronto, Avis Public est par le présent donné, que toutes Communications destinées à ce Département de la part des Personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront ci-après être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto. Les Communications des Personnes résidentes dans le Bas-Canada devront être adressées à L'Assistant Commissaire des Terres de la Couronne Montréal.

Les Papiers sous-mentionnés inséreront l'Avis ci-dessus une fois par semaine pendant un mois: La Minère—Les Melanges Religieux—L'Echo des Campagnes—Gazette des Trois-Rivières—Le Journal de Québec, et le Canadien.

EAU PLANTAGENET.

LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a appointé M. Jos. BÉRIAU, Marchand Grocier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des EAUX DE PLANTAGENET ou il y aura toujours une grande quantité de ces EAUX Fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE Agent.

Montréal, 26 octobre 1849.

BONS PROVINCIAUX.

OFFICE DE L'INSPECTEUR-GENERAL.

Montréal, 29 octobre 1849.

JUSQU'À nouvel Avis, les DEBENTURES du Gouvernement pour \$5 et \$20 chaque, qui sont échues avec droit à douze par mois d'intérêt, seront rachetées aux Offres des Banques de Montréal et de l'Amérique Britannique du Nord, et de leurs différentes branches dans la Province.

(Signé), F. HINCKES, Insp. Gén.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme oliberum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désirent faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

Jr. Roy.

Montréal 27 septembre 1849.

TABLISSEMENT DE RELIEURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc.

Z. CHAPELEAU.

Montréal, 2 mai 1849.

Aux Commissaires d'Ecole.

MESSEURS les commissaires se procurent, pour une école modèle, un Institut, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour de Septembre prochain. S'adresser à Messire Durocher, prêteur et curé, à Belœil.

N. B. Le salaire demandé ne sera qu'un raisonnable et modéré. Belœil, 2 juillet 1849.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées, dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIEME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-bas, par l'Agent Local, Joux LYON, à l'île des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser. Prix de vente.—Troischelins l'Acree.

- Township de Chicster. Rang 1er, Lots A, 19, 11 à 22, contenant depuis 68 à 161 acres. 2me, Lots A à D, 122, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres. Aussi le résidu de la partie nord, ou 86 acres des lots divisés Nos. 23 à 26. 3me, Lots A, B, C, 1 à 48, contenant depuis 43 à 146 acres. 4me, Lot, 8 à 46, contenant depuis 47 à 59 acres. 5me, Lots 44 à 50, contenant depuis 50 à 114 acres. 6me, Lots 27 à 50, contenant depuis 51 à 158 acres. 7me, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

- Township de Sheen. Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 106 à 142 acres. 2me, Lots 34 et 35, 1/2 dans l'Est, 50 acres chaque. 3me, Lots 36 à 50, contenant depuis 100 à 260 acres. Rang 3me, Lots 53 à 68, contenant depuis 80 à 122 acres. 4me, Lots 52 à 56, 69 à 79, contenant depuis 46 à 247 acres. 5me, Lots 1 à 56, contenant depuis 100 à 194 acres. 6me, Lots 1 à 6, 14 à 56, contenant 100 acres chaque; 7 à 13 contenu inconnu.

- Township de Waltham. Rang A Lots B, 1 à 8, contenant depuis 41 à 200 acres. 1er, Lots 1 à 18, 23 à 14, contenant depuis 43 à 144 acres. 2me, Lots 1 à 50, contenant depuis 52 à 162 acres. 3me, Lots 1 à 49 do. 100 à 162 acres. 10 sept.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

Montréal, 3 août 1849.

Les individus, qui ont des locations de terres, soit comme concessionnaires primitifs ou comme leurs légataires héritiers ou substitués, et qui n'ont pas encore eu leurs patentes, sont par le présent notifiés que conformément à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'octroi joua droit à des honoraires, lesquels honoraires seraient maintenant dus ou sur lesquels ils y a encore à remplir des conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement restera à être prouvée, seront confiscués et reprises, si moins que tels honoraires ne soient dûment payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soient prouvées à la satisfaction du gouvernement le TRENTIEME jour de MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissement devra être faite dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne. Montréal, 7 août 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

Montréal, 18 août 1849.

Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL de nommer: Joux LYON, écuyer, de l'île des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chicster, Sheen, Waltham et dans la dite île, l'époque de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer. François XAVIER BASTIEN, écuyer, de l'île du Catinet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite île, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence. Montréal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en terres soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1.

Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

College de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques, l'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège. Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de 24 par année payable d'avance au moins par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

ANALYSE

DES EAUX MINERALES DE PROVIDENCE

A ST. HYACINTHE,

EAUX FROIDES 47° FAHRENHEIT.

Ces eaux contiennent les principes suivants:

PRINCIPES GAZEUX.

Acide Carbonique (dissout en eau) Protocarburé d'hydrogène (en abondance)

PRINCIPES SALINS.

Chlorure de Sodium (en abondance) Sulfate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant. Chlorure de chaux (en abondance) Chlorure de Magnésie (en petite quantité) Sulfate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINERALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydriques, carboniques et sulfuriques; de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes.

Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base qui contiennent ces eaux leur donnent des propriétés anticholériques très puissantes et bien démontrées; comme l'ont prouvé de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde.

Ils ont encore une propriété bien l'igne de l'intention des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu lithontriptique, qui les rend très avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissouts; les urines deviennent alcalines; l'acide qu'elles étaient auparavant.

Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acides de l'estomac qui sont si fréquents chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscère. L'on se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'icteration des intestins.

L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scorbutiques, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hypochondrie dans les douleurs aériques, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc.

L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préventif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthème locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE.

Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par trimbule avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomacalique.

GUERISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri.

M. Joseph GAZAILLE, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu; depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac.— M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement les bains qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dé pôts, de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, vu la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vu aussi leur nouveauté. Des affiches feront connaître les lieux des dépôts.

St Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

AVIS AUX INST TUTEURS

ON demande, pour St. François de Tern-pleton, vis-à-vis Bytown, un Instituteur capable d'enseigner le français, l'anglais du moins médiocrement, et qui de plus sache le plain-chant. Les honoraires offerts sont de £15 à £50.—S'adresser à Messire Jos. Gu-guet, curé du lieu.

GRAINES DE JARDIN

DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des graines.

LES graines de jardins sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on veut les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES

DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par une expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDINS et de GRAINES DE FLEURS venant de PARIS par le Paquet de Baltimore qui fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

- Artichauts Asperges Brocoli Betteraves Capucines Concombes Cerfeuil Sariettes Laitue Mignons Persil Oignons Raves Rhubarbe Safran Pannis Epinards Navet Tabacs Pois-fleurs Fèves Citronille Choux-fleurs Romarin Carottes Choux de Savoie Betteraves blanches, Thyin Poireaux Tomates etc., etc., etc.

BENJ. WORKMAN Sc. Cie. 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Dame. Montréal, 16 avril.

P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, etc, dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et de Dorchester offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des leçons de Musique.

P. G. GARNOT, Professeur de français, latin rhétorique de belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguin. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR, Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PASTRES frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Editeurs des Melanges Religieux à Montréal.

PRIN DES ANNONCES.

Table with 2 columns: Description of ad types and their prices. Includes rows for six lines and one insertion, each insertion subsequent, and rates for different ad lengths.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & Cie., Libraire Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre Direct. Rivière du Loup, M. L. BARRIEAU. St. Athanase, M. H. AUBERTIN. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'Évêché près de l'Évêché, coin des rues Miguonnie et St. Denis

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur RÉDACTEUR EN CHEF, JOS. LAROCQUE, Ptre.